

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 9 avril 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire.

M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;

Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;

M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;

Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;

M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier ;

M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-04-072

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

rés : 2018-04-073

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018**

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement d'accepter que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 soit accepté tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2018-04-074

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2018**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2018 soit accepté tel que lu.

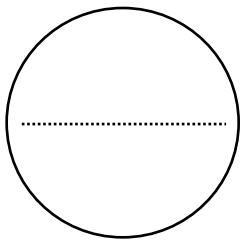
**ADOPTÉE**

rés : 2018-04-075

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 9 AVRIL 2018**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 9 avril 2018. Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de mars 2018 soient acceptés au montant **132 400,87 \$** de et que les comptes à payer au 9 avril 2018 soient acceptés au montant de **28 973,94 \$**.

**ADOPTÉE**



**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier, dépose et fait la lecture des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Au 31 décembre, nous avons :

<b>Revenus</b>		
Taxes	2 538 452 \$	
Compensation	12 620 \$	
Transferts	132 499 \$	
Services rendus	89 827 \$	
Imposition de droits	71 238 \$	
Amendes et pénalité	6 853 \$	
Autres	40 754 \$	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 892 243 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration	332 052 \$	
Sécurité publique (service incendie plus police)	676 880 \$	
Transport	598 034 \$	
Hygiène du milieu	424 226 \$	
Santé-bien-être	5 309 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	69 061 \$	
Loisirs et culture	222 762 \$	
Frais de financement	2 205 \$	
<b>Affectations</b>		
Remb. dette à long terme	11 900 \$	
Revenus d'investissement	136 242 \$	
Réserve financière		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 478 671 \$</b>
	<b>SURPLUS</b>	<b>413 572 \$</b>

rés : 2018-04-076

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA SEMAINE DU 14 MAI 2018**

Il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, appuyée par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé au public durant la semaine du 14 mai pour permettre la réalisation de tâches administratives.

**ADOPTÉE**

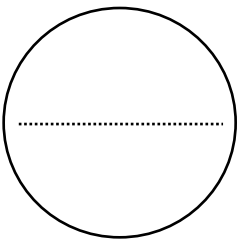
Avis de motion

**PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Avis de motion est donné par Daniel Laplante, conseiller, que le projet de *Règlement relatif à l'occupation du domaine public* sera adopté lors d'une séance subséquente.

**Présentation du projet de règlement - Le conseiller siège 4, Daniel Laplante, fait une présentation succincte des faits saillants du projet.**

Ce projet tend à répondre au fait que la municipalité constate que l'objectif initial de la collecte de vêtement usagé dans des conteneurs accessibles à la population est dévoyé ; il apparaît que des organismes à but lucratif s'approprient ces items alors que cela n'apparaît pas clairement pour les personnes effectuant une donation.



rés : 2018-04-077

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC - MUNICIPALITÉS VOLET 5 –  
DÉPÔT DE PROJET**

Considérant que le programme PIQM – volet 5 du MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) à particulièrement pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, ou encore de réfection d'infrastructure afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ;

Considérant que la municipalité a pour projet de réaliser des travaux de mise aux normes et de réfection de sa station d'épuration des eaux dans le but d'assurer la pérennité des services à la population à long terme ;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus au projet d'espèce ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, et appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière au MAMOT au titre du volet 5 du programme dit PIQM pour les travaux relatifs à la station d'épuration des eaux usées de la municipalité.

**ADOPTÉE**

rés : 2018-04-078

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CARAVANE DES CULTURES**

Considérant la demande d'autorisation de la Caravane des cultures pilotée par le CLD des Jardins de Napierville en date du 20 mars 2018 ;

Considérant que la municipalité entend soutenir ce projet ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, et appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'autoriser la présence de la Caravane des cultures :

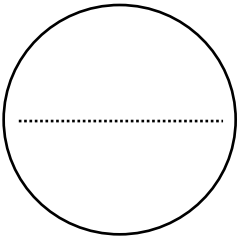
- *dimanche 10 juin 2018* à l'occasion du Cyclothon et du Défi Triple Jeu et d'y autoriser la vente ;
- *samedi 16 juin 2018* à participer au défilé de la fête nationale ;
- *samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018* à participer et vendre à l'occasion de la fête du baseball.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE MARS 2018**

Durant le mois de mars 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Rénovations ou modifications
1	Piscine
1	Enseigne



rés : 2018-04-079

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR L'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION SÉCURITAIRE DEVANT L'ÉCOLE**

- Considérant le constat conjoint fait par la municipalité et l'école de la vitesse excessive des véhicules devant cet établissement scolaire et les dangers que cela implique ;
- Considérant que cette problématique a déjà été identifiée précédemment et que la présence d'un brigadier scolaire n'a pas été jugée comme efficace ;
- Considérant que le plan d'action 2018-2022 de la politique des familles et des aînés de la municipalité a identifié ce risque de sécurité devant l'école et qu'il a été décidé d'y apporter une solution durable ;
- Considérant que le conseil municipal a fait l'analyse des différentes possibilités et qu'il a été identifié comme solution adéquate à la situation, d'installer un panneau de signalisation clignotant ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, et appuyée par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement de présenter une demande d'autorisation au MTQ afin d'installer un panneau de signalisation clignotant pour assurer la sécurité des déplacements devant l'école ainsi qu'une circulation fluide.

**ADOPTÉE**

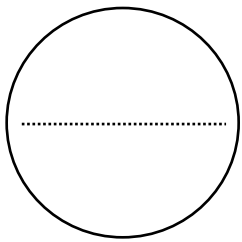
rés : 2018-04-080

**DEMANDE D'APPUI DE M. MARC-ANDRÉ LAMOUREUX – CESSIION DE LOT**

- Considérant la demande d'appui adressée à la municipalité par M. Lamoureux en date du 2 mars 2018, propriétaire des lots 5 158 702 et 5 158 704 à Saint-Patrice-de-Sherrington ;
- Considérant que le demandeur souhaite obtenir la cession du lot 5 158 703 du cadastre du Québec au profit des propriétaires contigus, en vertu de la loi sur le ministère des Transports, L.R.Q., C. M-28, a.11.5.1. ;
- Attendu que la municipalité ne présente pas d'intérêt à acquérir l'immeuble ;
- Attendu que la municipalité a pris acte du Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics, L.R.Q., c. A-6, a-49 ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, et appuyé par Frédéric Barbeau, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Marc-André Lamoureux pour la cession du lot 5 158 703 auprès du ministère des Transports.

**ADOPTÉE**



## RAPPORT DES INTERVENTIONS DE MARS 2018

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Intervention Premier Répondant	7
Entretien d'équipe	4
Inspection Vad (entretien mécanique)	4
Accident de la route	5
Entraide	2
Préventions résidentielles	1
Alarme Incendie	1
Équipe de garde	4
Appel Incendie	1
Formation	2

rés : 2018-04-081

### EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXENCE MESSIER AU POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

Considérant le *Plan de recrutement de ressources humaines au service incendie* ;

Considérant le processus d'embauche mené par le service incendie en bonne et due forme ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement d'embaucher en date du 9 avril 2018 Monsieur Maxence Messier à titre de **Pompier 1 PR** du Service incendie de Sherrington suivant *l'Entente des conditions de travail des pompiers* en vigueur aux conditions suivantes :

1. Qu'il établisse son lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
2. Qu'il habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
3. Qu'il réponde positivement à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
4. Qu'il réponde positivement à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche ;

D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le Directeur du service incendie.

**ADOPTÉE**

rés : 2018-04-082

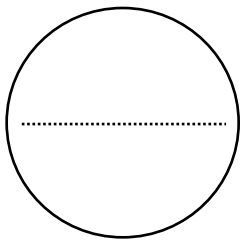
### EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉTIENNE ALLARD AU POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

Considérant le *Plan de recrutement de ressources humaines au service incendie* ;

Considérant le processus d'embauche mené par le service incendie en bonne et due forme ;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Barbeau, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement d'embaucher en date du 9 avril 2018 Monsieur Étienne Allard à titre de **Pompier 1 PR** du Service incendie de Sherrington suivant *l'Entente des conditions de travail des pompiers* en vigueur aux conditions suivantes :

1. Qu'il établisse son lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;



2. Qu'il habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
3. Qu'il réponde positivement à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
4. Qu'il réponde positivement à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche ;

D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le Directeur du service incendie.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Riel demande pour quelles raisons les pompiers embauchés par la municipalité ne restent pas plus longtemps et que de ce fait il soit nécessaire de recommencer le processus de recrutement, en plus de la formation que cela demande en termes de coûts.

M. Boyer, maire, donne la parole à M. Beaudin, chef du service de prévention incendie. Ce dernier explique que depuis au moins deux ans, tous les pompiers recrutés doivent avoir déjà les formations réalisées, afin d'alléger les coûts pour la municipalité.

La discussion s'engage sur le fait que les municipalités du Québec ont de plus en plus d'obligations légales à respecter depuis plusieurs années, et que la municipalité se doit de se conformer à ces prérogatives. M. Boyer, précise que la municipalité travaille toujours dans le sens de réduire les charges tout en continuant à offrir à la population des services permettant de sauver des vies.

Enfin, si un citoyen en fait la demande, la municipalité est tout à fait d'accord à communiquer sur ces prérogatives, par exemple le schéma régional de couverture de risque régional ou encore les processus qui s'imposent en matière de prévention incendie.

### **VARIA**

*Informations pour le camp de jour 2018*

M. Boyer précise que les informations relatives au camp de jour seront données et diffusées cette semaine (tarifs, inscriptions,) sur le bulletin municipal ou encore la page Facebook de la municipalité.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 45 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018.

rés : 2018-04-083